



Boulevard Botreau Roussel (rue privée CRRAE-UMOA) / 01 BP 7125 Abidjan – Côte d'Ivoire  
Tél. : (225) 20 25 57 57 / Fax : (225) 20 22 45 52  
Email : courrier.z02sgcb@bceao.int

**Décision n° 004-03-2020/CB/C portant retrait de l'autorisation d'installation de NSIA  
Banque Bénin, succursale de Côte d'Ivoire**

**La Commission Bancaire,**

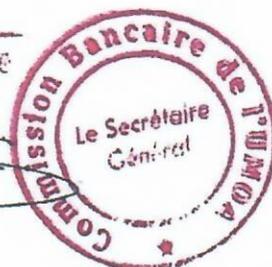
réunie le 27 mars 2020 par visioconférence ;

- Vu** le Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 20 janvier 2007, notamment en son article 23 ;
- Vu** la Convention régissant la Commission Bancaire de l'UMOA du 6 avril 2007 et son Annexe, notamment en ses articles 4, 13, 17, 18, 20 et 41 ;
- Vu** la Loi n° 2012-24 du 24 juillet 2012 portant réglementation bancaire en République du Bénin, notamment en ses articles 18, 20, 21, 39 et 41 ;
- Vu** l'Arrêté n° 652/MFE/DC/SGM/DAMF du 16 juillet 2001 du Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin portant agrément de Diamond Bank-Bénin, inscrite sous le numéro B 0099 X sur la liste des banques de l'UMOA ;
- Vu** l'Arrêté n° 2728/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 29 novembre 2012 du Ministre chargé des Finances de la République du Bénin portant autorisation préalable pour le changement de la dénomination sociale de Diamond Bank-Bénin en Diamond Bank ;
- Vu** l'Arrêté n° 3342/MEF/DC/SGM/DGTCP/DTr/SAMBPE/SP du 31 octobre 2017 du Ministre chargé des Finances de la République du Bénin portant autorisation préalable pour la modification de la structure de l'actionariat et le changement de la dénomination sociale de Diamond Bank-Bénin en NSIA Banque Bénin ;
- Vu** la Décision n° 467/CB/C du 22 juin 2010 de la Commission Bancaire portant notification d'autorisation d'installation d'une succursale de Diamond Bank - Bénin en Côte d'Ivoire ;
- Vu** la Décision n° 003-03-2020/CB/C portant avis conforme favorable à une demande d'autorisation préalable introduite par NSIA Banque Bénin pour l'apport partiel d'actifs de la succursale implantée en Côte d'Ivoire à NSIA Banque Côte d'Ivoire ;
- Vu** le Règlement intérieur de la Commission Bancaire de l'UMOA du 17 septembre 2018, notamment en son article 4 ;

Copie Certifiée Conforme

à l'Original  
Abidjan, le 21 AVR. 2020

*Antoine Faot*  
Le Secrétaire Général



- Vu** la demande du 6 novembre 2019 introduite par les dirigeants de NSIA Banque Bénin aux fins d'obtenir le retrait de l'autorisation d'installation de NSIA Banque Bénin, succursale de Côte d'Ivoire ;
- Vu** le Rapport d'instruction n° SESA-FA-87C du 5 février 2020 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Vu** les autres pièces du dossier ;

Après en avoir délibéré lors de sa session du 27 mars 2020, tenue par visioconférence, présidée par son Président statutaire, depuis le Siège de la BCEAO, à Dakar ;

*Sur la forme,*

Considérant que, par lettre du 6 novembre 2019, les dirigeants de NSIA Banque Bénin ont introduit auprès des Autorités monétaires et de contrôle de l'UMOA, une demande aux fins d'obtenir l'autorisation préalable pour l'apport partiel d'actifs de sa succursale de Côte d'Ivoire à NSIA Banque Côte d'Ivoire ;

Considérant que subséquemment à cette requête, ces dirigeants ont formulé une demande de retrait de l'autorisation d'installation de NSIA Banque Bénin, succursale de Côte d'Ivoire ;

Considérant que ladite demande, accompagnée des documents et informations constitutifs du dossier, a été introduite conformément à la réglementation en vigueur ;

*Sur le fond,*

Considérant que l'apport partiel d'actifs de sa succursale implantée en Côte d'Ivoire à NSIA Banque Côte d'Ivoire vise à donner une réponse à la coexistence de deux entités d'un même groupe opérant sur le territoire ivoirien, en l'occurrence NSIA Banque Côte d'Ivoire et NSIA Banque Bénin, succursale de Côte d'Ivoire ;

Considérant, à cet égard, que la Commission Bancaire a donné un avis conforme favorable à la demande d'autorisation préalable pour l'apport partiel d'actifs de la succursale de Côte d'Ivoire à NSIA Banque Côte d'Ivoire ;

Par ces motifs,

**DÉCIDE :**

**Article premier**

L'autorisation d'installation de NSIA Banque Bénin, succursale de Côte d'Ivoire, est retirée à la date de réalisation effective de l'apport partiel d'actifs de NSIA Banque Bénin, succursale de Côte d'Ivoire, à NSIA Banque Côte d'Ivoire.



**Article 2**

NSIA Banque Bénin, succursale de Côte d'Ivoire, est radiée de la liste des banques de l'UMOA, à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs de NSIA Banque Bénin à NSIA Banque Côte d'Ivoire.

**Article 3**

Le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA notifie la présente Décision à NSIA Banque Bénin.

Il en est fait ampliation aux Ministres chargés des Finances de la République du Bénin et de la République de Côte d'Ivoire ainsi qu'aux Directeurs Nationaux de la BCEAO pour le Bénin et la Côte d'Ivoire.

Fait à Dakar, le 27 mars 2020

Le Président



**Tiémoko Meyliet KONE**

